

TARIFS POUR UNE RECONNAISSANCE PAR LA DÉMARCHE BÂTIMENTS DURABLES EN OCCITANIE (RÉFÉRENTIEL V3)

PRÉCISIONS IMPORTANTES

L'obtention de la reconnaissance Démarche Bâtiments Durables en Occitanie d'un projet suppose, d'une part, un **accompagnement dès la phase esquisse** effectué par un accompagnateur BDO reconnu par le centre de ressources (cf. liste des accompagnateurs BDO reconnus par Envirobat Occitanie) et, d'autre part, le passage en commission d'**évaluation** en phase conception, réalisation et usage.

Si vous êtes adhérent d'Envirobat Occitanie, vous pouvez bénéficier de tarifs préférentiels.

MODALITÉS ET ENGAGEMENTS

1. TARIF ADHÉRENT

Le tarif adhérent est appliqué lorsque au moins deux sociétés/organismes, acteurs de votre opération, sont adhérents à Envirobat Occitanie (ces deux acteurs pouvant être le maître d'ouvrage et l'accompagnateur BDO mais aussi tout autre professionnel intervenant sur l'opération : architecte, bureau d'étude, assistant maîtrise d'ouvrage, entreprise, artisan, etc.). Les montants et bulletin d'adhésion à Envirobat Occitanie sont consultables sur le site www.envirobat-oc.fr / **Adhérez**.

2. CONDITIONS DE RÈGLEMENT

Le règlement est à effectuer à l'issue du passage du projet en commission d'évaluation pour la phase conception. Le règlement pourra exceptionnellement s'effectuer en deux fois : un acompte de 50% au moment de la demande de reconnaissance Démarche Bâtiments Durables en Occitanie, et le solde avec l'envoi de la déclaration d'ouverture de chantier.

3. LES ENGAGEMENTS DU MAÎTRE D'OUVRAGE

La Démarche Bâtiments Durables en Occitanie étant un système participatif de garantie, le maître d'ouvrage prend l'engagement de **transmettre ses appels d'offre à Envirobat Occitanie** pour une mise en ligne sur le site web d'Envirobat Occitanie, **d'autoriser la publication d'un retour d'expérience** du projet sur le site web d'Envirobat Occitanie et de transmettre à l'utilisateur final les **consignes de bonne utilisation et maintenance** de son bâtiment.

ACCOMPAGNEMENT PAR UN PROFESSIONNEL

L'accompagnement du projet est effectué par un professionnel du bâtiment ayant suivi une formation spécifique au référentiel et ayant les prérequis nécessaires pour obtenir le statut d'accompagnateur BDO.

Sa prestation est facturée par celui-ci selon ses propres tarifs. Si vous avez déjà missionné un AMO, architecte et/ou bureau d'étude qui souhaiterait obtenir l'attestation « Accompagnateur Bâtiments Durables en Occitanie reconnu par Envirobat Occitanie » vous pouvez nous contacter pour connaître les prochaines sessions de formation permettant l'obtention de cette attestation.

Les informations sur la formation « Accompagner les projets en Démarche Bâtiments Durables en Occitanie » sont consultables sur le site www.envirobat-oc.fr / **Nos formations**.

UN DISPOSITIF D'AIDE POUR LES MAÎTRES D'OUVRAGE

Pour aider les maîtres d'ouvrage à se positionner sur le choix de la performance environnementale, le Conseil régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée a mis en place un dispositif financier "Bâtiments NoWatt" pour développer des projets innovants de construction et de rénovation à empreinte énergétique la plus faible possible tout au long de la vie du bâtiment (conception, chantier, exploitation et fin de vie). Est entendu par "Bâtiments NoWatt" toute opération de construction ou de rénovation en Occitanie qui limite son empreinte énergétique tout au long de son cycle de vie, de l'extraction des ressources, à la fin de vie du bâtiment et qui intègre des critères de confort pour les usagers. A noter que les projets en Démarche Bâtiments Durables en Occitanie bénéficient de ce dispositif.

Les informations sur ce dispositif sont consultables sur le site www.envirobat-oc.fr / **Démarches environnementales / Dispositifs d'aides**.

TARIFS D'INSTRUCTION DU DOSSIER SELON LA TYPOLOGIE DE BÂTIMENT (HORS TAXE)

1. BÂTIMENTS TERTIAIRES OU D'ENSEIGNEMENT, HABITATS COLLECTIFS* (HORS LOGEMENTS SOCIAUX) NEUF ET REHABILITATION

BATIMENTS TERTIAIRES OU D'ENSEIGNEMENT, HABITATS COLLECTIFS* (HORS LOGEMENTS SOCIAUX)	TARIFS
Frais de dossier	625 €
Frais liés à la surface de plancher	
- de 0 à 500m ²	2,50€/m ² de surface de plancher
- de 501 à 1000m ²	2€/m ² de surface de plancher
- de 1001 à 10 000m ²	1,25€/m ² de surface de plancher
- Au-delà de 10 000m ²	Sur devis
Frais de visite de chantier	2 visites X 350 €

2. HABITATS COLLECTIFS* (LOGEMENTS SOCIAUX PUBLICS - HLM) NEUF

HABITATS COLLECTIFS* (LOGEMENTS SOCIAUX PUBLICS - HLM)	TARIFS
Frais de dossier	625 €
Frais liés au nombre de logements	150 €/logement
Frais de visite de chantier	2 visites X 350 €

RÉHABILITATION

HABITATS COLLECTIFS* (LOGEMENTS SOCIAUX PUBLICS - HLM)	TARIFS
Frais de dossier	625 €
Frais liés au nombre de logements	
- de 0 à 50 logements	100 €/logement
- de 51 à 300 logements	90 €/logement
- de 301 à 500 logements	80 €/logement
- Au-delà de 500 logements	60 €/logement
Frais de visite de chantier	2 visites X 350 €

3. MAISONS INDIVIDUELLES NEUF ET REHABILITATION

MAISONS INDIVIDUELLES	TARIFS
Tarif unique maison individuelle isolée	90 €/maison
Tarif maisons individuelles groupées	Frais de dossier 300 € + 1,25 €/m ² SDP

*est considéré comme habitat collectif, tout habitat comprenant au moins 3 logements.

Nota : Les paliers sont progressifs

Exemple pour un bâtiments tertiaire neuf 800 m² SDP :

Frais de dossier 625 € + 500 premiers m² à 2,5€/m² + 300 m² suivants à 2€/m² + 2 visites à 350 € = 3175€

Ce coût ne prend pas en compte le tarif de la mission de l'accompagnateur BDO.